Emmanuel LUDOT
Avocat
27, Boulevard Foch
51100 REIMS
☎ 03 26 77 19 60 - 🖷 03 26 77 19 61

e-mail : contact@cabinetludot.com

Affaire : 2019087 - MJ COMUNITY - MJ STREET - ON THE LINE /X

N/Réf. : EL/CA

PROCES DES FANS DE MICHAEL JACKSON DEVANT LE TRIBUNAL D'INSTANCE D'ORLEANS

L'Association **MICHAEL JACKSON COMUNITY,** L'Association **MJ STREET**, et L'Association **ON THE LINE** ont décidé de lancer une action en justice contre Wade ROBSON et James SAFECHUCK devant le Tribunal d'instance d'ORLEANS.

Ils demandent la condamnation de ces deux personnes à réparer le préjudice moral qu'ils ont subi ensuite des accusations qu'ils profèrent sur l'ensemble des plateaux de télévision dans le monde entier.

En effet, Très récemment, Messieurs James SAFECHUCK et Wade ROBSON se sont livrés publiquement à un véritable lynchage à l'encontre du défunt, puisqu'en effet, Monsieur Michael JACKSON est décédé le 25 juin 2009.

Ils se sont livrés à une atteinte grave et caractérisée à la mémoire d'un mort.

La diffusion de ces accusations gravissimes, cette atteinte et cette indignité ont touché l'ensemble des pays et notamment des pays occidentaux et plus particulièrement la France.

L'idole est accusée d'actes de pédophilies et d'avoir organisé un mariage avec un enfant notamment.

Un constat d'huissier de capture a été réalisé.

La diffusion a été faite en langue française.

Le préjudice subi du fait de cette atteinte est caractérisé.

C’est la raison pour laquelle, il y a lieu à indemnisation des trois associations ainsi demanderesses.

Elles ont, par leur objet social, vocation à défendre la mémoire de cette idole.